OH !... MES PAUVRES PIEDS

Est-ce que vous entendez vos pieds « hurler » après une lourde journée ? Connaissez-vous de pires souffrances ? Pourquoi ne pas mettre fin à ces tourments en appliquant un remède merveilleux qui a déjà fait heureux des millions de pieds. Soignez-vous vite avec VEGEBOM du Dr Miot, en vente dans les Pharmacies à Frs : 9.50 la boîte. Rien de mieux pour se débarrasser vite des contusions, enflures, crevasses, brûlures, etc.

9402

LES FORMALITÉS POUR L'INSCRIPTION AU CHOMAGE DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS BELGES

Il a été signalé par l'Ambassade de Belgique que de nombreux employeurs français de la zone frontalière franco-belge se refuseraient à remplir les formalités exigées par les institutions belges de secours de chômage, préalablement à l'inscription des chômeurs. Il en resulte fréquemment pour les travailleurs frontaliers belges qui tombent en chômage, un préjudice grave et notamment des retards fréquents dans le versement des secours.

Afin qu'il soit porté remède autant que possible à cette situation, M. le Sous-Secrétaire d'Etat au Travail porte à la connaissance des employeurs intéressés les formalités dont il s'agit brièvement résumées ci-après :

Aux termes des instructions données par les autorités belges, les travailleurs frontaliers résidant en Belgique qui se trouvent atteints par le chômage doivent pouvoir présenter pour être admis à bénéficier des secours, les pièces suivantes:

1. Bulletin d'adhésion (form. X). — Ce bulletin doit être remis par tout travailleur au moment de son inscription dans une caisse de chômage.

La justification d'une durée de travail de 300 jours étant une condition préalable à la reconnaissance de l'assurabilité du travailleur ou à son indemnisation, l'employeur ou l'ex-employeur indique sur ce document la période au cours de laquelle l'intéressé a été à son service et le nombre de jours de travail effectif qu'il a accomplis pendant cette période.

Ce document est partiellement rempli et signé par l'employeur.

2. Certificat de licenciement ou de chômage intermittent (form. 8 et 8 bis. — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'assuré, la date de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

Il doit être introduit par l'assuré au début du chômage, faute de quoi ce chômage ne peut donner lieu à indemnisation. L'employeur doit remplir intégralement le formulaire et le signer. Toutefois si la rupture du contrat de travail n'est pas due à une cause indépendante de la volonté du travailleur, l'employeur a la faculté d'indiquer sur le certificat le motif réel du licenciement.

Le formulaire N. 8 est remis à l'ouvrier et le N. 8 bis, à l'employé.

3. Certificat à déclarer en cas de chômage résultant de l'application de la loi sur les congés payés (form. 8 ter). — Ce certificat est destiné à permettre l'indemnisation du travailleur qui, appartenant à une entreprise fermant ses portes pendant toute la durée du congé (congé collectif), ne peut cependant bénéficier d'un congé payé complet eu égard au fait qu'il n'y a pas été occupé pendant la durée du travail requise à cette fin.

Les journées non payées sont, dans ce cas et jusqu'à nouvel ordre, considérées comme journées de chômage involontaire.

L'employeur indique sur ce document les journées ne donnant pas lieu à salaire pendant la période de congé. Il signe le document.

Bien qu'étant relatif, en principe à la loi belge le certificat 8 ter peut cependant être rempli et signé par l'employeur français dans les cas où l'ouvrier belge n'est pas admis au congé payé prévu par les lois françaises.

4. Cartes de contrôle N° 3. — Ces cartes sont destinées au contrôle du chômage. Elles portent au recto l'indication des jours de chômage contrôlés par la Commune. Sur la même face, l'employeur consigne certains renseignements, à savoir, le total hebdomadaire des journées de travail, de chomage ou d'absence et le montant des salaires payés.

Le verso de cette carte n'intéresse que le travailleur. Aucune inscription ne doit y être faite par l'employeur.

Les mentions à inscrire par l'employeur au recto de la carte 3 ont pour but :

1° De vérifier si les jours pointés à la commune coïncident avec les jours de chômage volontaire accusés par l'entreprise ; En cas de discordance, il y a présomption de fraude.

2° Si les salaires gagnés correspondent aux déclarations faites par le chômeur en cette matière.

5. Certificat de salaire (form. XIV). — Le chômeur doit déclarer non seulement toutes ses ressources personnelles, mais également celles des membres de son ménage. Si les ressources de ces derniers sont représentées par des salaires, le chômeur doit fournir à l'appui de sa carte de contrôle un ou plusieurs certificats patronaux portant indication des salaires gagnés par chacun des membres travailleurs du ménage.

L'employeur remplit et signe le formulaire.

CRÉATION D'UNE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DES MÉTIERS FRANÇAIS ET D'UN CENTRE D'INFORMATION DES MÉTIERS FRANÇAIS ET CLASSES MOYENNES

On nous communique :

« Le groupe parlementaire de Défense des Métiers Français a constitué son bureau.

» Le nouveau groupe qui réunit déjà plus d'un quart des membres de la Chambre des Députés et l'adhésion des principaux partis a élu son bureau, sous la présidence de M. Gaston Gérard, ancien ministre. Parmi les membres du bureau : M. Paulin, 1er vice-président de la Chambre, président du groupe de défense artisanale ; M. Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes, M. Rollin, président du groupe du Commerce, MM. Marin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy Alphandéry, de Grandmaison.

» M. Célinet, chargé de Missions du Conseil économique des Métiers français, serait désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe.

» Le Conseil d'administration de ce groupement a été ainsi constitué :

Le Conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son 1er Bureau. Premier président : M. MILLOT, ancien ministre, président en exercice. M. Fabius de Champville, vice-président du Parti radical, président du Syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'Enseignement Technique ; Délégué général à la présidence : M. Leblanc-Barbedienne, conseiller du Commerce extérieur de la France, président de la Fédération Nationale des Métiers d'Art 4e Chambres syndicales) et Me Auger, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat.

» D'autre part, le Conseil Economique va procéder, en province, à l'aménagement de « Centres d'Information du Travail » dont cinquantes premiers à dater du 1er janvier 1938 ; les Techniciens locaux, présidents de groupements, et chef d'entreprise désirant y collaborer peuvent écrire au Centre de leur résidence, ou, 49, rue de la Gare à Roubaix.

Le Conseil du Centre d'Information des Métiers français et classes moyennes est ainsi composé :

Sous-directeur : Me Paul Fontaine, notaire, 25, rue du général Sarrail à **Roubaix** ;

Délégué administratif : M. Lecocq Georges, expert, rue Inkermann, 124, à **Roubaix** ;

Délégué financier : M. Léon Masson, quincaillier, 63, rue des Villas à **Tourcoing** ;

Attaché parlementaire : Me A Bosquet, agrée, 14, rue Mimeret, à **Roubaix** ;

Délégué à la Chambre des Métiers : M. Félix Nattiez, professeur de coupe et de couture, boulevard Gambetta à **Roubaix** ;

Conseil fiscal et comptable : M. Lecocq Henri, expert-comptable, 63, rue d'Angleterre à **Tourcoing**.

Conseillers techniques : M. Lecocq Georges, expert, rue Inkermann, 124, à **Roubaix**

M. Flon Paul, docteur en médecine, 115 ter, rue de Tourcoing à **Roubaix** ;

M Poubel Gustave, architecte, boulevard de Cambrai, 55 à **Roubaix** ;

M. Lecocq Marcel, pharmacien, 91, boulevard de Lyon à **Roubaix** ;

M. Lecluyse Léopold, tailleur, 98, rue de la Gare à **Roubaix** ;

Délégué officiel du Conseil Economique des Métiers Français : M. G. Loiseau, 49, rue de la Gare à **Roubaix**.

Direction économique des Métiers français, 49, rue de la are, **Roubaix** :

M. E Giraudier, secrétaire général, expert-comptable, 27, rue des Pyramides à Lille ;

Syndic départemental : Me Senlis, notaire, square Dutilleul, à **Lille** ;

Délégué départemental : M. Henri Carpentier 26, rue des Jardins à **Lille** ;

Directeur départeemntal : M. G. Loiseau, 49, rue de la Gare à **Roubaix**.

Les Enfants aiment ce Traitement Externe contre leurs Rhumes

Il **les soulage instantanément et leur évite tout dérangement d'estomac**

Rien à avaler — rien qui puisse détraquer l'estomac, comme le font souvent les médicaments internes. Lorsque vous aurez essayé ce puissant onguent aux vapeurs médicamenteuses, le VapoRub Vicks, vous reconnaîtrez qu'il est meilleur que tout ce que vous avez jamais employé — meilleur pour les enfants parce que plus sûr et plus agréable — meilleur pour tous, parce qu'il combat le rhume directement et procure ainsi un soulagement plus rapide, plus sûr et plus complet.

Combat le Rhume directement

Dès que vous frictionnez la gorge et la poitrine, avec du VapoRub Vicks, il commence à soulager de deux façons à la fois :

1° *A travers la peau* — Vous éprouvez sur la poitrine une sensation de chaleur délicieuse et pénétrante cependant que le VapoRub Vicks commence à agir *directement* à travers la peau, comme un cataplasme à l'ancienne mode.

2° *Par vapeurs médicamenteuses* — En même temps, la chaleur du corps dégage de puissantes vapeurs médicamenteuses que vous respirez pendant des heures, *directement* par les voies respiratoires : nez, gorge, poumons.

Par ces deux actions directes et simultanées, le VapoRub Vicks calme rapidement l'irritation, apaise la toux, détache les mucosités et facilite à nouveau la respiration.

Éprouvant une sensation de détente et de bien-être, le malade tombe bientôt dans un sommeil réparateur. Le VapoRub Vicks continue à agir des heures entières pendant qu'il dort et, presque toujours, dissipe le rhume du jour au lendemain.

Essayez-le, sans risquer un centime

Si vous n'êtes pas enchanté du VapoRub Vicks, retournez le pot à votre pharmacien dans les 30 jours et il vous remboursera intégralement.

9344

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES MUTILÉS, COMBATTANTS, VICTIMES DE LA GUERRE ET PUPILLES DE LA NATION DU NORD

La commission permanente de l'Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation, s'est réunie le 10 janvier, à la préfecture du Nord, sous la présidence de M. Signoret, vice-président du conseil d'administration de l'Office départemental.

Sont présents :

MM. Pacquet Jules, délégué de l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord ; Mlle Cuignet, délégués des Chambres syndicales ouvrières, membres nommés.

MM. Ghys **(Lille)** ; Mouchart **(Douai)** ; Mmes Lavignon et Thomassin **(Lille)**, représentants des invalides et pensionnés de guerre.

MM. Desruelles **(Roubaix)** ; Do **(Hautbourdin)** ; Gonthiez Silas **(Denain)** ; Olivier **(Lille)** ; Parenty **(Douai)** ; Roupain **(Linselles)**, représentants des titulaires de la carte du combattant.

Mme Depommier **(Valenciennes)** ; MM. Turotte **(Roubaix)** ; Gonthiez, **(Lille)** ; Monier **(Lille)** ; l'abbé Fabre **(Roubaix)**, représentants des maîtres de l'enseignement public et privé.

M. Alexandre, représentant les associations philanthropiques.

Le compte rendu de la réunion de la commission permanente du 21 décembre 1937, est approuvé.

L'assemblée prend connaissance d'une communication de l'Office national, relative aux vacances d'emplois réservés aux mutilés de guerre.

La commission procède ensuite à l'examen des affaires relevant des attributions de la commission permanente.

Il est procédé à l'examen de 250 demandes de prêts et secours.

Monsieur le Ministre des Pensions a reconnu la qualité de combattant à cinq anciens militaires au titre de la guerre 1914-1918, et à trois anciens militaires qui avaient sollicité le bénéfice de l'article 4, du décret du 1er juillet 1930, par suite du retrait de leur carte.

D'autre part, 101 demandes présentées à l'occasion des services accomplis pendant la guerre 1914-1918, ont été rejetées, ainsi que neuf demandes formées en application de l'article 4 du décret susvisé consécutivement au retrait de la carte, sur avis de l'autorité militaire.

La commission statue ensuite sur 110 demandes de carte du combattant, en application de l'article 4, du décret du 1er juillet 1930.

Pupilles de la Nation

La commission permanente vérifie les procès-verbaux des assemblées générales des sections cantonales de pupilles de la Nation et statue sur divers vœux qui lui sont présentés.

Les extraits de jugement, concernant les pupilles de la Nation adoptés par les tribunaux du Nord, depuis la dernière réunion, sont communiqués à l'assemblée qui, par ailleurs, prend acte des conditions d'attribution de trois prêts d'honneur et de deux subventions aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs, et examine ensuite les demandes ci-après :

Entretien, 13 ; études, 45 ; apprentissage, 36 ; pupilles majeurs, 4 ; prêts d'honneur, 3.

La commission statue ensuite sur des propositions de remboursement de frais de séjour dans divers établissements hospitaliers occasionnés par des pupilles de la Nation en traitement, et pour lesquels la sous-commission médicale a déjà été appelée à formuler son avis.

Diverses questions concernant le renouvellement des sections cantonales sont soumises à l'examen de l'assemblée.

LA THERMO-CUIRASSE

facilite l'emploi du Thermogène dans toutes les affections des voies respiratoires ne nécessitant pas le repos au lit.

Constituée par deux feuilles de Thermogène cousues sur de la gaze hydrophile, la Thermo-Cuirasse est taillée de façon à recouvrir le dos et la poitrine et est munie d'attaches de fixation réglables.

La Thermo-Cuirasse assure les bienfaits d'une chaleur constamment entretenue. Elle prévient et combat toujours avec succès Toux, Rhumes, Bronchites.

Toutes Pharmacies :
ADULTES 10 Fr. ENFANTS 9 Fr.

LE
THERMOGÈNE

appliqué sur la peau, engendre la chaleur et combat
TOUX-MAUX DE GORGE-GRIPPE-RHUMATISMES-DOULEURS, ETC.
C'est un remède propre et facile, ne dérangeant aucune habitude
Toutes Pharmacies : 4 frs 50

OUATE RÉVULSIVE & RÉSOLUTIVE

UNE EXPOSITION D'ARTISTES FRANÇAIS EN NORVÈGE

Oslo, 10. — Ce matin a la Maison des artistes, a été inaugurée une exposition d'une centaine de tableaux choisis de Matisse, Picasso et Bracke et une quinzaine de sculptures de Laurens.

UN OBSERVATOIRE SUR LE MONT SINAI

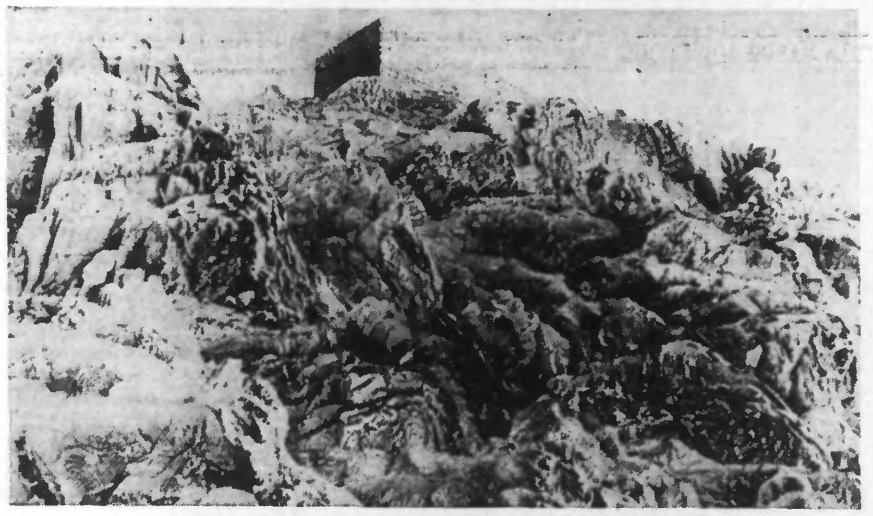

Situé sur le Mont SINAI en Egypte, à 2.861 mètres d'altitude, l'Observatoire de l'Institut Smithsonian, après des études sur le soleil très intéressantes, vient de suspendre ses travaux. (Photo Nyt)

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

MARCHÉ DE PARIS

PARIS. — Viandes. Bœufs, quartier derrière, 8.75 ; devant, 5.50 ; aloyau, 13 fr. ; cuisses, 10.50 ; train entier, 9.50. Veaux : 1re qualité, 14.65 ; 2e qualité, 11.20 ; 3e qualité, 14.25 ; pan cuisseau, 13 fr. Moutons : 1re qualité, 11.20 ; 2e qualité, 9.45 ; 3e qualité, 21 fr. ; gigots, 21 fr. ; carrés parés, 22 fr. ; épaule, 10.75. Porcs (entier ou 1/2) : 1re qualité, 12 fr. ; filets, 14.50 ; jambons, 12 fr. ; lards, 8.50.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 23.90 ; Charente, Poitou, Touraine, 26.50 ; malaxés Normandie, 23.50; malaxés Bretagne, 22.50.

Œufs : Picardie et Normandie, 940 ; Bretagne, 785 ; Poitou, Touraine, Centre, 1.000 ; conserves, 615 ; Outre-Mer, 690.

Fromages : Brie moyen, 200 ; camembert Normandie, 345 ; divers, 270 ; Lisieux, 612.50 ; vrac, 587.50 ; Gournay, 145; Neufchâtel, 105; Pont-L'Evêque, 395; Port-Salut, 1.250 ; Gruyère et Comte, 1.240.

Volailles et Poissons : clos.

Actuellement chez
CLAVERIE
DE PARIS
OCCASIONS
sur Fins de Séries

En vue du prochain remaniement de leur stock, les Etablissements CLAVERIE mettent en vente actuellement des articles « Fins de séries » : **CORSETS - GAINES - SOUTIENS-GORGE - CEINTURES MÉDICALES, etc... à des conditions extrêmement avantageuses.**

Ne manquez pas cette occasion, unique dans l'année, d'aller faire visite aux **Succursales CLAVERIE**, même pour un simple renseignement, toujours donné gracieusement par des Corsetières spécialisées.

LILLE : 63, rue Nationale
DOUAI : 30, rue de Bellain
DUNKERQUE : 40, rue Alexandre III
VALENCIENNES : 20, r. Saint-Géry
MAUBEUGE : 44, rue de Mons
ARRAS : 20, rue Saint-Aubert
BOULOGNE : 6, rue Thiers
CALAIS : 33, rue Royale

9080

MARCHÉ DE LA VILLETTE, 10. — **Cours officiels de clôture.** — Viande nette. Espèces : bœufs amenés, 3.327 ; invendus, 255 ; 1re qual., 1.120 ; 2e qual., 960 ; 3e qual., 790 ; extra, 1.180. Vaches : 1.194, 245, 1.120, 900, 760, 1.240. Taureaux : 510, 8, 930, 850, 800, 970. Veaux : 1.880, 45, 1.550, 1.470, 1.350, 1.640. Moutons : 11.964, 60, 1.800, 1.340, 1.110, 1.930. Porcs : 1.608, néant, 1.114, 1.056, 786, 1.156. Brebis : 1.020-1.240. Observations : Marché très bien approvisionné. La demande étant peu pressante, quelques concessions des vendeurs furent nécessaires. Gros bétail : vente calme, baisse 10-20 ; veaux : vente plus difficile, baisse 30-40 ; moutons : vente calme, baisse 10-20 ; porcs : vente calme, baisse 14-28 sauf extra.

PARIS, 10. — **Clôtures.** — Avoines : tendance calme, disp. cote off. 127, courant 128.50 P, proch. 131 P, mars, 133.25-133.50, 3 fév. 133.25 P, 3 mars, 136 VD, 3 avril 137.15-137.50, 3 mai 137-137.25 ; maïs : tendance calme, courant 131 VD, proch. 131 VD, mars 130 A, 3 avril inc., 3 mai inc. ; farines : tendance calme, courant 245 A, proch. 250 VD et tous incotés ; seigles et orges : inc. ; huile de lin : courant 391 P, proch. 393-398, 4 janvier 400-405, mars-avril 403 A, 4 mars 414-415-416 P, 4 mai 421 P ; huile de colza : inc. ; sucres : tendance calme, courant, 307.50-308 P, proch. 308.50-309, mars 310-310.50 P, 3 fév. 310 P, 3 mars 311 P, 3 avril 312 P, 3 mai 313.50-314 P, cote officielle 307-308.

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 10. — **Clôture.** — Tendance calme. Ventes 5.500 dont 1.250 au Cafi. — Janvier, 181.75 ; février, 183.75 ; mars, 183.25 ; avril, 184.25 ; mai, 187.25 ; juin, 191.25 ; juillet, 192.25 ; août, 193.75 ; septembre, 197.25 ; octobre, 198.25 ; novembre, 199.25 ; décembre, 201.25.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Valenciennes, 10. — Marché aux bestiaux. — A la suite du marché du 10 janvier, les prix d'achat en cheville à l'abattoir de Valenciennes ont été fixés comme suit : Bœufs, 1re, 2e, 3e qualités, 11.75, 8.25 et 5.75 ; Vache et Génisse, 10.50, 7.25 et 5 fr.; Taureau, 8.75, 6.75 et 4.75.

Ces prix sont valables jusqu'au marché du 17 janvier.

Nombre d'animaux amenés: 275 bœufs, 257 vaches et génisses, 79 taureaux, 15 veaux et 16 chevaux.

A Béthune, 10. — Beurre, 12 à 13.25 la livre ; œufs, 20 à 23 fr. les 26 ; poulets, 35 à 60 fr. la couple ; poules, 30 à 40 fr. la couple ; canards, 24 à 35 fr. la couple ; pigeons, 10 à 12 fr. la couple ; oies, 30 à 40 fr. p. ; lapins, 5 à 35 f r.p. ; pommes de terre, 0.65 le kg.

A Bergues, 10. — Beurre en bloc, 27 à 27.50 ; Beurre en pièces, 26 à 28 fr. le kg; Œufs, 84 à 102 fr. le cent ; Volailles, 32 à 55 fr. la couple ; Lapins, 10 à 22 fr. la pièce ; Pigeons, 9 à 10 fr. la couple ; Canards, 30 à 55 fr. la couple ; Oies, 50 à 60 fr. la couple

— Marché aux bestiaux : Porcs, 7,50 à 7,90 ; Coches, prix moyen, 5,25.

A Hazebrouck, 10. — Beurre en blocs de 25.50 à 28 fr. le kg; Beurre en pièces de 13.50 à 14.50 la livre ; Œufs de 25.50 à 27 fr. le quarteron ; Poules de 17 à 22 fr. la pièce ; Poulets, 13 fr. le kg; Lapins, 8 fr. le kg; Pommes de terre, 41 fr. les 100 kilogs.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DU LUNDI 10 JANVIER 1938

Avoine blanche et-ou jaune ; Maïs Plata ; Maïs Maroc ; Orge Algérie-Tunisie ; Nitrate de soude ; Maïs jaune et-ou roux Indochine. — Incoté sur toutes époques.

Huile de lin départ usine ou magasin. *Les 100 kilos nets, fûts prêtés, comptant sans escompte.*

Première cote : janvier 385 V ; février 390 V ; 4 premiers 392.50 V ; 4 de mai 402.50 V ; 4 derniers 407.50 A.

Dernière cote : janvier 377.50 A ; février 380 A ; 4 premiers 382.50 A, 387.50 V ; 4 de mai 397.50 A, 402.50 V ; 4 derniers 410 A, 420 V.

Clôture : janvier 380 ; février 382.50 ; 4 premiers 385 ; 4 de mai 400 ; 4 derniers 415.

Tourteaux de lin départ usine ou magasin. En vrac, comptant sans escompte.

Première cote : janvier 137 A, 138.50 V ; février 137 A ; 4 premiers 136 A, 137.25 V; 4 de mai 132 A, 134 V ; 4 derniers 136 N.

Dernière cote : janvier 136.50 A ; février 137 A, 4 premiers 135.75 A, 137.50 V; 4 de mai 132 A, 133 V ; 4 derniers 136 N.

Clôture : janvier 137 ; février 137.50 ; 4 premiers 136.50 ; 4 de mai 132.50; 4 derniers 136.

LE FEU A LA LÉGATION D'AUTRICHE A BUCAREST

Vienne, 10. — On mande de Bucarest à « L'Amtliche Nachrichtenstelle ». Par suite de l'explosion accidentelle d'une lampe, un violent incendie a éclaté dans les combles de la légation d'Autriche située près du Palais Royal. Le premier étage de l'immeuble a été évacué Tous les pompiers ont été alertés.

Comment éviter ce RHUME dû aux PIEDS HUMIDES

Quand vous avez les pieds froids - avant le premier éternuement - faites dissoudre suffisamment de Saltrates Rodell dans de l'eau chaude pour la rendre laiteuse. Trempez vos pieds dans cette eau médicamenteuse et sur-oxygénée jusqu'à ce que vous ressentiez une douce chaleur les pénétrer. Alors, couchez-vous et dormez vos 8 heures à la file. Le lendemain la tête claire, le cerveau libre, tout danger sera écarté.

Engelures, Gerçures, Circulation Défectueuse.

L'oxygène naissant dans ce bain de pieds saltrate stimule les milliers de minuscules vaisseaux sanguins à fleur d'épiderme - activant et rendant rapidement normale la mauvaise circulation (cause d'engelures et de pieds froids). Les Saltrates Rodell contiennent les principaux éléments qui se trouvent dans les Sources Thermales les plus renommées. Un bain de pieds saltraté soulage les pieds douloureux, fatigués, met fin aux élancements des cors les plus tenaces, fait fondre les durillons. Demandez les Saltrates Rodell aujourd'hui même à votre pharmacien.

GRATUITEMENT. — Grâce à un arrangement spécial, il sera adressé à tout lecteur de ce journal un bon échantillon de Saltrates Rodell et le précieux ouvrage illustré du Dr Catrin sur les divers emplois de ce merveilleux traitement. Faites la demande aujourd'hui à la Pharmacie Normale (Service 11-B), Rue Drouot, 19, Paris. N'envoyez pas d'argent.

9325

LES SPORTS

FOOTBALL

SOCHAUX JOUERA A FIVES DIMANCHE

Après la Coupe, le Championnat ! Pour la 17e journée de la Compétition nationale professionnelle de 1re Division, les amateurs nordistes vont être gâtés. En effet, le Stade Jules-Lemaire sera le théâtre d'une très importante partie entre Fives et Sochaux et l'annonce de celle-ci comblera ceux qui aiment les plaisantes exhibitions.

En prévision de l'affluence, le S. C. Fivois mettra, dès aujourd'hui, ses tickets en location dans ses bureaux habituels et les places de la tribune centrale seront numérotées.

On peut donc se procurer des tickets : Brasserie de l'Aubette, 46, rue des Ponts-de-Comines (tél. 547.41) ; Café de l'Entr'Acte, 11, place du Théâtre (tél. 535.45) ; Café Delgutte, 129, rue Pierre-Legrand (tél. 319.80) ; Café Marcel, 220, rue Gambetta (tél. 69.30) ; Café du Stade, avenue Virnot (tél. 301.91).

De plus, les tickets peuvent être demandés par lettre adressée au S. C. Fivois, 139, rue Pierre-Legrand, à Lille, contenant un mandat ou chèque de la valeur des tickets et une enveloppe timbrée pour l'envoi.

Populaires, 7 fr. ; secondes, 9 fr. ; tribune debout couverte, 11 fr. ; tribune assise latérale, 15 fr. ; tribune assise centrale, 18 fr.

A ESCAUDAIN, S. C. WAZIERS ET U. S. ESCAUDINOISE FONT MATCH NUL : 1 A 1

La partie, jouée à Escaudain, entre l'U.S.E. et le S.C. de Waziers fut contrariée par des rafales de vent et, seule, l'ardeur des joueurs la rendit bien attrayante.

Waziers, s'adossant à la tempête, se montra très dangereux, mais il lui fallut attendre près de 40 minutes pour réussir son premier but sur penalty, tandis que les nombreuses réactions des Escaudinois restaient infructueuses jusqu'à la mi-temps.

Après le changement de camp, l'U.S.E. égalisa sur coup franc. On assista ensuite à une pression des visiteurs mais leur gardien dut ensuite déployer tout son brio pour endiguer les Escaudinois qui le harcelèrent durant vingt minutes. Au cours des cinq dernières minutes, les deux équipes tentèrent tour à tour le but sans pouvoir se départager.

UN MATCH DE LA COUPE DU MONDE A ROTTERDAM

Le Comité exécutif de la Fédération internationale de football a décidé que la rencontre comptant pour la Coupe du Monde entre les Etats-Unis et les Indes Néerlandaises aurait lieu à Rotterdam, le 26 mai.

EN 2e DIVISION ESCAUT

Voici le classement du Championnat de seconde division Escaut après la 9e journée :

	J.	G.	N.	P.	Pts
S. C. P. Waziers	9	7	2	0	25
A. A. E. Leforest	9	5	3	1	22
I. C. P. Masny	9	5	2	2	21
F. C. Quaroubie	9	5	2	2	21
U. S. Quiévrechain	9	6	0	3	21
U. S. Wallincourt	9	4	1	4	18
S. C. Douai	9	3	1	5	16
U S. Neuville	9	2	2	5	15
J. S. R. Amandinoise	8	1	2	5	12
S. C. Le Cateau	9	1	1	7	12
S. A. Le Quesnoy	8	0	0	8	8

L'U. S. SOUS-LE-BOIS EST CHAMPIONNE DE LA 4e DIVISION AVESNOIS DEUXIÈME GROUPE

Les championnats ont pris fin dimanche en 4e division, 2e groupe. Les Wignehiésiens et les Sainsois ont ajouté trois points à leur actif aux dépens des Landrecies et Saraséens.

Voici le classement final :

	J.	G.	N.	P.	Pts
U. S. Sous-le-Bois	8	7	1	0	23
U. S. Landrecies	8	5	1	2	19
Wignehies Olymp.	8	5	0	3	18
C. A. Sains-du-Nord	8	1	0	7	10
R. C. Sars-Poteries	8	1	0	7	10

DEMANDES DE MATCHES

Olympique Amandinois. — Equipe 1A rencontrerait bonne équipe le 16 janvier, son terrain, contre indemnité. Ecrire au Président, 19, rue d'Orchies à St-Amand ou téléphoner au No 80.

RUGBY

CHASSÉ-CROISÉ D'ARBITRES

La Ligue française de rugby à treize s'est mise d'accord avec la Rugby Football League pour désigner M. F. Peel, de Bradford, comme arbitre des quatre derniers matches de la tournée des Australiens à Bayonne, le 22, à Toulouse, le 23, à Villeneuve-sur-Lot, le 29, et à Lyon, le 30 janvier. M. A. S. Dobson, qui a dirigé les premières rencontres des Australiens en France, terminera donc sa tournée avec le match international France-Australie, à Marseille, qui aura lieu le 16 janvier.

L'AUSTRALIE A ÉCRASÉ ALBI XIII PAR 47 A 3

Le match s'est déroulé sous une pluie continuelle devant 4.000 spectateurs. Les Australiens, remarquables athlètes, ont produit une grande impression de puissance, leurs attaques toujours poussées à fond sont rapides et incisives. A la fin de la première mi-temps l'Australie menait pas 25 points à zéro.

Pendant la deuxième mi-temps Albi a marqué un essai, soit 3 points, sauvant ainsi l'honneur. L'équipe albigeoise a été courageuse, mais impuissante devant des adversaires beaucoup plus robustes et plus rapides qui augmentèrent encore leur avance au cours du second time. Finalement : Australie, 47 ; Albi, 3.

BOXE

LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX (AMATEURS)

Ces championnats amateurs se disputeront à Lille le 23 janvier.

Tous les boxeurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais appartenant à un club ou indépendants et en possession de la licence de la F. F. B. 1938, ont le droit de participer à ces championnats.

Les feuilles d'engagement qui ont été adressées à tous les clubs de ces départements doivent être signées par les boxeurs eux-mêmes et retournées à M. G. Demeyère, secrétaire du B. C. Lillois, 4, rue des Augustins, à Lille, pour le 12 janvier, dernier délai.

La clôture a été fixée à cette date et les engagements qui parviendraient après le 12 janvier, ne pourraient être retenus.

QUI VEUT DES BOXEURS ?

Voici la composition du team Bailleul (Boxing-Club Wattrelosien) qui tient à la disposition des organisateurs les éléments suivants :

Professionnels : Van Eeckoutte, 57 kgs, Boucquignon F., 51 kgs 900, Decruynaere, 61 kgs.

Amateurs : Delvoet, 56 kgs 800, Vandersippe, 54 kgs 100, Bauwblomme, 59 kgs 600, Boucquignon M., 65 kgs 800.

Ecrire à M. Vict. Bailleul, 91, rue de Mouscron, à Wattrelos (Nord).

CROSS-COUNTRY

L'ÉLIMINATOIRE DU CRITÉRIUM DE LA L. N. A., A ARRAS

Le 3e cross de la saison organisé par le R. C. A. a connu un succès réel.

Les épreuves seniors et juniors réunissaient 63 concurrents, représentants de Drocourt, de Calonne-Liévin, d'Aix-Noulette, de Lens, de Vendin-le-Vieil, ainsi que le 3e Génie et l'Ecole Normale.

Les pluies persistantes et le vent violent rendaient le parcours, tracé atour du polygone, très pénible, ce qui explique les abandons.

L'épreuve juniors (4 km. 200) fut gagnée au sprint par Vereckque (E. N.) sur Carlon (R. C. A.), qui attendit un peu tard pour démarrer (temps : 16'10"); 3e, Compagnie (Calonne-Liévin) ; 4e, Ramault (E. N.) ; viennent ensuite : Leroy (R. C. A.) ; Huart (Hénin-Liétard) ; Lustre (Calonne-Liévin) ; Cormier (R. C. A.) ; Dervillers (R. C. A.) ; Bonnel (E. N.) ; Letellier (E. N.) ; Gallien (Drocourt) ; Cachera (E. N.) ; Duquesnoy (Drocourt) ; Lecointe (E. N.) ; Opiez (Calonne-Liévin) ; Capron (Drocourt) ; Level (E. N.) ; Averlan (R. C. A.) ; Hiecque (Calonne) ; Douay (Drocourt) ; Leblanc (Drocourt) ; Boclet (E. N.) ; Kluska (Drocourt)

La course des seniors comportait deux tours du polygone, soit 8 km. 400. Le peloton, emmené à très vive allure par Pétain, se disloqua rapidement et au passage, plusieurs concurrents durent abandonner.

Le vainqueur fut le champion de la 1re région Pétain, du 3e Génie, en 31' 22". A 80 mètres venait Vlérick, de Vendin-le-Vieil ; puis à 30 m., Cagin, du R. C. A., ensuite Caron, Sorrel, Huerne et Kertrestel (tous du R. C. A.) ; 8e, Hébert (3e Génie) ; 9e, Fournier (R. C. A.) ; 10e, Dauphin (R. C. A.) ; 11e, Proult (3e Génie) ; 12e, Dorville (3e Génie) ; 13e, Samier (3e Genie) ; 14e, Leclercq (E. N.) ; 15e, Ficheux (3e Génie) ; 16e, Vannabelle (3e Génie) ; 17e, Frère (3e Génie) ; etc...

Les départs furent donnés par le sportif président du Club Sivieude qu'accompagnait M. Brabant, secrétaire général.

L'organisation, assurée par la Commission d'athlétisme, fut parfaite, secondée très activement par les sympathiques Basset et Sorrel.

LE CROSS DE LA FÉDÉRATION DE S. E. P. ET DE P. M. AURA LIEU DIMANCHE 16 JANVIER A LAMBERSART

Dimanche 16 janvier aura lieu à l'hippodrome du Bois de la Deûle, à Lambersart, le cross country organisé par la Fédération du 1er Corps d'armée.

Ce cross est doté des challenges Jean De Rycke, offerts par Mme De Rycke et par M. Sergeant. Les épreuves se disputeront sur un parcours de quatre kilomètres pour les jeunes gens n'ayant pas 18 ans, le jour de la réunion, et de six kilomètres pour ceux ayant plus de 18 ans. Les départs seront donnés pour cette dernière catégorie à 9 h. 45, et pour celle au dessus de 18 ans, à 10 h. 15. L'appel des concurrents aura lieu dix minutes avant l'heure, sur la ligne de départ.

Pour les challenges Jean De Rycke, l'attribution se fera par addition des points des quatre meilleurs classés par société : a) Au-dessus de 18 ans ; b) Au-dessous de 18 ans. Le challenge de la catégorie A est actuellement détenu par l'Audomaroise et le challenge de la catégorie B par le C. S. Boulogne. En outre, un challenge offert par M. Delfortrie sera attribué à la société qui comptera les meilleurs résultats au classement A et B additionnés. Le tenant actuel est la Jeune France, d'Enquin. Un challenge offert par M. Bailly, maire de Marcq-en-Barœul- sera attribué à la société qui comptera le plus grand nombre de jeunes gens de la catégorie B à l'arrivée. La Jeune France d'Enquin est actuellement détentrice. Le challenge du nombre, offert par M. Urbain Wolff, directeur des épreuves, sera attribué à la société qui comptera le plus grand nombre d'arrivants dans les deux catégories. Enquin est toujours détenteur. Tous les challenges devront être gagnés trois fois consécutives ou non pour être attribués définitivement.

Les organisateurs rappellent que ce cross est reservé aux jeunes gens n'ayant pas satisfait aux obligations du service militaire et appartenant aux sociétés de F. M. de la première région, ainsi qu'aux sociétés affiliées à la Fédération française d'athl